

Webinaire "Ouvrons grand" - Elargir l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes accompagnées par les établissements et services médico- sociaux

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	4
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	4
PUBLIC.....	4
INTERVENANT PRESSENTI.....	4
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	4
EVALUATION DE LA FORMATION.....	4
SANCTION DE LA FORMATION.....	4

CONTEXTE

L'accès à la santé et plus spécifiquement l'accès aux soins bucco-dentaires pour la population des personnes âgées et des personnes en situation de handicap accueillies dans les ESMS se pose depuis plusieurs années comme un enjeu de santé public majeur. D'après une étude de l'Institut de veille sanitaire de mars 2013, la vie en institution réduirait le recours au chirurgien-dentiste de près de 25% par rapport à la vie à domicile. Les personnes qui entrent en établissement se trouvent fragilisées par les multiples pathologies liées à leur grand âge et/ou à leur handicap et souffrent d'un état bucco-dentaire souvent dégradé du fait de l'absence ou de l'irrégularité des soins.

Dans un rapport adressé au ministère des Affaires Sociales et de la Santé en avril 2013, Pascal JACOB, souligne les difficultés des personnes en situation de handicap à accéder aux soins, et notamment aux soins courants et aux soins bucco-dentaires en particulier. Il évoque des raisons liées au cloisonnement des secteurs hospitalier, ville et médico-social, mais également un déficit de formation des médecins de ville et des chirurgiens-dentistes aux spécificités de la prise en charge des patients handicapés. La Charte Romain JACOB devient une référence pour les acteurs des secteurs sanitaires et médico-social afin de favoriser la fluidité des parcours de santé pour les personnes vulnérables.

L'enquête Handifaction qui permet par un bilan statistique de déterminer l'évolution des données relatives à l'accès aux soins des personnes handicapées et à la signature de la charte Romain JACOB, indique que les personnes accompagnées par les établissements médico-sociaux disposent ces dernières années d'un meilleur accès aux soins, notamment du fait de la mise en place de la télémédecine. Toutefois la question des soins dentaires fait encore souvent l'objet de renoncement aux soins¹ du fait du coût du reste à charge mais aussi de la difficulté à trouver un chirurgien-dentiste traitant hors des services hospitaliers.

La santé bucco-dentaire constitue un des éléments déterminants de la santé globale, au sens de la santé somatique et plus largement de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Dès lors, la Haute Autorité de Santé insiste dans plusieurs de ses recommandations de bonnes pratiques sur le lien entre la qualité de vie et la santé somatique des personnes accueillies dans les établissements.² La bouche est à la fois une zone physiologique sensible (intensité des phénomènes douloureux, affaiblissement global du système immunitaire en cas d'infection), mais aussi et surtout le siège du sourire (impacts en termes d'estime de soi et de relations sociales) et le moyen essentiel de s'alimenter (plaisir social et gustatif du repas, mais également risque de dénutrition). En lien avec la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022, les Agences Régionales de Santé (ARS) inscrivent la question de la pleine citoyenneté des personnes en ESMS et de l'égal accès à tous à la santé et à la qualité des soins, dans le cadre des Projets Régionaux de Santé. Cette priorité figure dans les objectifs du Schéma Régional de santé (SRS) 2018-2023 et du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 de l'ARS Grand Est. La santé orale du fait de ses impacts sur la santé somatique et la santé sociale des personnes accueillies en ESMS a été identifiée comme l'un des chantiers majeurs de l'ARS Grand Est sur le territoire. Or, les données d'une enquête menée en 2019 auprès des ESMS du Bas-Rhin et du Haut-Rhin corroborent les constats alarmants de l'enquête Handifaction et des études menées précédemment, quant à la difficulté pour les personnes en ESMS d'accéder au soin et à la prévention bucco-dentaire.

Afin d'améliorer la santé bucco-dentaire des personnes accueillies sur le territoire alsacien, la Direction de la Stratégie de l'ARS souhaite organiser une soirée de visioconférence afin de réunir l'ensemble des protagonistes concernés autour de cette thématique et poser les bases d'un plan d'action. Elle a sollicité le CREA Grand Est pour l'organisation et l'animation de cette visioconférence.

Le Creai Grand Est, engagé depuis plusieurs années dans différentes actions en faveur de l'accès aux soins des personnes vulnérables et fort de son expérience dans l'organisation de travaux et de

journées d'études relatifs à cette problématique, souhaite répondre favorablement à cette demande de prestation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

PROGRAMME ET OBJECTIFS

PUBLIC

Le webinaire s'adresse en priorité aux :

- chirurgiens-dentistes libéraux et salariés des Centres de Santé, soit 1136 praticiens au total, répartis dans le Bas-Rhin (732 praticiens) et dans le Haut-Rhin (404 praticiens)
- cadres et médecins coordinateurs des Etablissements Médico-Sociaux
- membres de l'Association Santé Orale et Soins spécifiques (SOSS),
- membres des autres associations du secteur, représentants des usagers...,
- professionnels de l'ARS intéressés à la démarche.

INTERVENANT PRESENTI

MODALITES PEDAGOGIQUES

MOYENS PEDAGOGIQUES

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation - anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREA Grand Est et sera signé par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr ■ SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**